

L'expression des attitudes et les opérateurs de cause¹

La expresión de las actitudes y los operadores de causa

Corinne ROSSARI

Université de Fribourg et de Genève
corinne.rossari@lettres.unige.ch

RÉSUMEN

El objeto de este artículo es estudiar el tipo de influencia que las expresiones de actitud epistémica pueden tener sobre la interpretación o la construcción de una relación causal. Partiendo de una diferencia de interpretación posible entre un nexos causal relativo a un estado de cosas modalizado por *probablemente* o por *il est probable que*, la autora examina, por una parte, los factores que restringen el empleo de las preposiciones y conjunciones causales y, por otra parte, el tipo de relación que las dos expresiones modales mantienen con el contenido de la oración. Resulta de este análisis que el empleo de los marcadores causales no depende de la modalidad epistémica, en cualquier forma que se presente, sino de la naturaleza de la evidencialidad subyacente a toda oración y que los dos modos de expresión de la modalidad epistémica (adverbio o predicado adjetival) no reflejan diferencias semánticas o enunciativas, sino sólo diferencias sintácticas.

PALABRAS CLAVE

Modalidad
Evidencialidad
Causalidad
Adverbios
Predicados de actitud

RÉSUMÉ

Le but de cet article est de saisir le type d'influence que des expressions d'attitude épistémique peuvent avoir sur l'interprétation ou la construction d'une relation causale. En partant d'une différence d'interprétation possible entre un lien causal concernant un état de choses modalisé par *probablement* ou par *il est probable que*, l'auteur examine d'une part, les contraintes qui restreignent les emplois des prépositions et des conjonctions causales et, d'autre part, le type de relation que les deux expressions modales entretiennent avec le contenu de la proposition. Les résultats de ces investigations sont que l'emploi des marqueurs causaux n'est pas sensible à la modalité épistémique quelle que soit la forme sous laquelle elle apparaît, mais à la nature de l'évidentialité sous-jacente à toute proposition et que les deux modes d'expressions de la modalité épistémique (adverbe ou prédicat adjectival) ne sont pas vecteurs de différences sémantiques ou énonciatives, mais seulement de différences syntaxiques.

MOTS CLÉS

Modalité
Évidentialité
Causalité
Adverbes
Prédicats
d'attitude

¹ Cet article apporte une contribution au projet n° 610-062821.00 financé par le Fond National Suisse de la Recherche Scientifique, dont le but est l'établissement d'une typologie sémantique et d'une classification des emplois des connecteurs du français.

ABSTRACT

This paper aims at identifying the interrelations between epistemic expressions and causal constructions. The starting-point is the possible difference of interpretation between a causal link concerning a state of affairs modified by *probablement* or by *il est probable que*. In order to understand the origin of this difference, the author examines (i) the constraints that determine the use of causal prepositions and causal conjunctions and (ii) how a modal expression is integrated into the propositional content. The results are that the use of causal markers is not sensitive to epistemic modality but to evidential propositions, and that the two forms of epistemic modality (adverbial and adjectival) do not convey semantic or pragmatic differences, but only syntactic differences.

KEY WORDS

Modality
Evidentiality
Causality
Adverbs
Attitudinal
predicates

SUMARIO 1. Introduction. 2. Les différentes interprétations des relations causales. 3. Les différents degrés d'intégration des expressions modales. 4. Retour au point de départ: la différence d'interprétation des deux expressions modales épistémiques. 5. Références bibliographiques.

1. Introduction

Dans un ouvrage qui vient de paraître sur la modalité épistémique (Nuyts 2001), l'auteur pose le problème de la différence d'interprétation entre:

- (1a) Pierre n'a pas participé au marathon, parce qu'il est probable qu'il soit cardiaque
(1b) Pierre n'a pas participé au marathon, parce qu'il est probablement cardiaque²

Son analyse, basée sur l'allemand, attribue à (1a) une interprétation non envisageable pour (1b).

«La lecture par défaut de (1a) serait que la prise de conscience de Pierre du fait qu'il est vraisemblable qu'il soit cardiaque (ce qu'il peut venir d'apprendre par son médecin) cause sa décision de ne pas participer au marathon. En (1b) l'adverbe est forcément compris comme communiquant le sentiment du locuteur sur la possibilité que Pierre soit cardiaque. Pour cette raison, la relation causale est automatiquement interprétée comme prise en charge par le locuteur seulement. La situation est tout à fait différente pour (1a). Comme l'énoncé concerne des actions de Pierre, l'adjectif modal peut facilement être compris comme signalant l'état de connaissance de Pierre au sujet de sa santé (probablement partagée par d'autres, i.g. son médecin). Par conséquent la relation causale peut facilement être interprétée comme exprimant la motivation de Pierre pour ne pas participer au marathon. Si le locuteur partage également cette évaluation ou s'il reste neutre à cet égard n'est pas indiqué par l'énoncé.» (78).

Cette analyse met en évidence une différence entre modalité épistémique adverbiale et prédicative en faisant ressortir le fait que la modalité prédicative n'est pas obligatoirement indexée sur le locuteur alors que l'adverbiale l'est. Par voie de conséquence, la prise en charge de la relation causale change selon le mode d'expression de la modalité.

² J'ai changé le contenu des exemples pour faire mieux apparaître la différence.

Dans cet article, je me propose d'examiner ce point en élargissant le propos à plusieurs types de modalités et plusieurs constructions causales.

2. Les différentes interprétations des relations causales

Une relation causale a une gamme très large de possibilités interprétatives. Le lien peut concerner des états de choses (1), des jugements (2) ou encore des actes communicatifs (3).

- (1) A cause des fortes pluies, le barrage a cédé
- (2) Etant donné l'état de sa voiture, l'accident a dû être grave
- (3) Vu que le train part dans moins d'un quart d'heure, peux-tu te dépêcher s'il te plaît?

En (1) la causalité concerne le fait que le barrage a cédé, en (2), le jugement du locuteur sur la gravité de l'accident et en (3), l'injonction du locuteur visant à faire en sorte que le destinataire soit plus prompt.

Les possibilités d'emploi des marqueurs causaux ne semblent pas indifférentes à ces interprétations. *A cause de* ne peut être utilisé en (2) et (3):

- (2a) ?? A cause de l'état de sa voiture, l'accident a dû être grave
- (3a) ?? A cause du fait que le train part dans moins d'un quart d'heure, peux-tu te dépêcher s'il te plaît?

Un marqueur comme *du fait que* serait bizarre en (3):

- (4) ?? Du fait que le train part dans moins d'un quart d'heure, peux-tu te dépêcher s'il te plaît?

Toutefois ces impossibilités d'emploi ne peuvent être expliquées par des incompatibilités conceptuelles, du type: *à cause de* ne peut signaler que la cause concerne un jugement ou un acte de langage. En témoignent les exemples suivants:

- (1a) A cause des fortes pluies, je pense que les barrages vont céder
- (5) A cause de la mauvaise influence que Pierre a sur toi, je te demande de ne plus le voir

Ce n'est pas non plus le fait que le jugement ne fasse pas l'objet d'une prédication à part entière qui rend l'emploi de *à cause de* inapproprié en (2a), à la différence de (1a), où le verbe de pensée dénote un état de croyance. On peut construire des emplois où *à cause de* se combine avec toutes sortes de modalités épistémiques, auxquelles on ne peut associer de véritables dénnotations.

- (1b) A cause des fortes pluies, les barrages vont *probablement* céder
- (1c) A cause des fortes pluies, *il est probable* que les barrages cèdent
- (1d) A cause des fortes pluies, les barrages *ont dû* céder

Ce n'est donc pas le niveau auquel l'interprétation de la relation causale se fait (état de choses, jugement ou acte de langage) qui conditionne l'emploi du marqueur.

Notre premier objectif sera de saisir la contrainte qui bloque l'emploi de *à cause de* dans une configuration comme (2a). Une des différences entre une configuration comme (2) et une configuration comme (1) est le sens de la relation causale entre états de choses. En (1) l'état de choses «fortes pluies» cause l'état de choses «barrages risquent de céder». En (2) l'état de choses «état de la voiture» est causé par l'état de choses «gravité de l'accident». La règle mobilisée pour passer d'un état de choses à l'autre n'est pas la même. Dans le premier cas, on peut utiliser un raisonnement déductif:

- on a la mineure p: *les fortes pluies*;
- on a toujours la majeure $p \Rightarrow q$, qui est une règle faisant partie des connaissances du monde: *quand il y a de fortes pluies les barrages peuvent céder*;
- on obtient q par modus ponens: *les barrages prob. céder*.

Dans le second cas, il faut envisager un raisonnement abductif:

- on a la majeure $p \Rightarrow q$: *quand les accidents sont graves, les voitures sont dans un sale état*;
- on a la conclusion q: *la voiture est dans un sale état*;
- on obtient p par abduction: *l'accident a été grave*.

Quelle est l'incidence de la règle convoquée sur le statut de la proposition? Que la proposition soit obtenue par déduction ou par abduction, elle peut faire l'objet d'une évaluation épistémique de la part du locuteur, ce qui, comme on l'a vu, n'est pas incompatible avec l'emploi de *à cause de*. Par ailleurs, la manière dont est exprimée cette évaluation (prédicat verbal ou usage d'une modalité), n'a pas d'incidence sur l'emploi de l'expression. La différence est relative à la source qui permet d'obtenir l'état de choses que la proposition dénote. Si cet état de choses est obtenu à la suite d'un raisonnement abductif, il est forcément compris comme étant issu d'une inférence qui ne peut être prise en charge que par le locuteur. S'il est obtenu par un raisonnement déductif, l'interprétation de la prise en charge est libre. Pour le montrer il suffit de comparer les énoncés de la série (6) avec ceux de la série (7).

- (6a) A cause des pressions très fortes de la communauté internationale, le gouvernement a, *paraît-il*, ordonné un cessez-le-feu
- (6b) A cause des pressions très fortes de la communauté internationale, le gouvernement *aurait ordonné* un cessez-le-feu
- (7a) Etant donné l'état de la voiture, l'impact a été d'une violence inouïe
- (7b) ?? Etant donné l'état de la voiture, l'impact a, *paraît-il*, été d'une violence inouïe
- (7c) ?? Etant donné l'état de la voiture, l'impact *aurait été* d'une violence inouïe³

³ L'interprétation en style indirect libre sauve l'énoncé, mais dans ce cas le conditionnel de citation n'est plus une marque de non prise en charge.

En (6), le raisonnement qui permet de convoquer «le gouvernement a ordonné un cessez-le-feu» est déductif. Ce type de raisonnement est compatible avec le fait de présenter la proposition comme non prise en charge par le locuteur, *via* une indication polyphonique comme *paraît-il* ou le conditionnel de citation. En (7), le raisonnement qui permet de convoquer «l'impact a été d'une violence inouïe» est abductif. Ce type de raisonnement est incompatible avec une indication de non prise en charge par le locuteur comme *paraît-il* ou le conditionnel de citation. On pourrait objecter que dans la série (7), l'emploi de *paraît-il* est bloqué par l'évaluation épistémique qui serait sous-jacente à un énoncé comme (7a), effectivement plus naturel avec un marqueur épistémique:

(7d) Etant donné l'état de la voiture, l'impact a probablement été d'une violence inouïe.

Mais *paraît-il* est compatible avec n'importe quelle modalité épistémique à condition que l'état de choses qu'elle évalue ne soit pas obtenu par un raisonnement basé sur une abduction.

- (8a) A l'heure qu'il est ils doivent avoir signé un cessez-le-feu, *paraît-il*
- (8b) Vu sa démarche, il doit avoir bu
- (8c) ?? Vu sa démarche, il doit avoir bu, *paraît-il*
- (9a) A l'heure qu'il est ils ont probablement signé un cessez-le-feu, *paraît-il*
- (9b) Vu sa démarche, il a probablement bu
- (9c) ?? Vu sa démarche, il a probablement bu, *paraît-il*
- (10a) A l'heure qu'il est il est probable qu'ils aient signé un cessez-le-feu, *paraît-il*
- (10b) Vu sa démarche, il est probable qu'il ait bu
- (10c) ?? Vu sa démarche, il est probable qu'il ait bu, *paraît-il*

Dans ces trois séries d'exemples, seule la version (c), qui associe raisonnement abductif et marque polyphonique, donne lieu à une interprétation défectueuse.⁴

Il y a donc deux phénomènes en jeu. L'un relève de la modalité épistémique et recouvre les différents types d'évaluations qui peuvent être portés sur le fait qu'un état de choses soit avéré. L'autre concerne la source qui a permis d'accéder à une information qui est à l'origine de l'expression de l'état de choses. Ce phénomène relève de la problématique de l'évidentialité. La différenciation entre ces deux phénomènes est au cœur de tous les travaux sur la modalité épistémique (voir entre autres Kronning 1996 et Kronning à paraître). Il n'y a en l'état aucun

⁴ Contrairement à ce qui est relevé dans une étude de Korzen et Nølke sur le conditionnel (cf. Korzen et Nølke 2001), nous ne partageons pas l'intuition selon laquelle un indicateur modal épistémique comme *probablement* est incompatible avec une indication de non prise en charge par le locuteur de l'information exprimée dans l'énoncé comme le conditionnel de citation: «... l'énoncé *Le ministre accepterait probablement de parler à la télévision* ne permet qu'une interprétation hypothétique.» (133). L'ajout d'une indication polyphonique qui favorise fortement la lecture de citation ne nous semble pas incompatible avec *probablement*: *Selon l'AFP, le ministre accepterait probablement de parler à la télévision.*

accord général sur leur indépendance ou leur dépendance. Certains appréhendent l'évidentialité comme une émanation de la modalité (cf. Plungian 2001), d'autres décident de faire une séparation nette entre ces deux notions.⁵ Sans entrer dans le débat qui dépasse l'ambition de mon article, j'opte pour une distinction entre ces deux notions, car les faits de langue dont il est question ici ne peuvent être saisis si ces deux notions sont amalgamées.

La nature de «l'évidence» invoquée pour exprimer un état de choses, selon les termes de Nuyts, peut être inscrite dans la langue. Trois types d'évidentialité sont en général répertoriés: l'évidentialité par emprunt dont le marqueur prototypique est *paraît-il*, l'évidentialité par perception directe signalée par des marqueurs comme *il y a, j'ai vu*, et l'évidentialité par inférence issue du locuteur. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de marqueur spécialisé. Certains linguistes traitent le *devoir* épistémique comme ayant comme valeur première une valeur évidentielle par inférence et comme ayant comme valeur dérivée une valeur modale.⁶ Toutefois, si on adhère à cette hypothèse, on n'a plus les moyens de rendre compte de la compatibilité de *devoir* épistémique avec *paraît-il*, illustrée par la configuration (8a). Je considérerai donc comme seul signe tangible d'évidentialité par inférence le fait qu'une proposition soit obtenue à la suite d'un raisonnement abductif. L'incompatibilité d'une telle proposition avec *paraît-il* est issue des indications contradictoires sur le type d'évidentialité qui concerne l'état de choses dénoté: *paraît-il* signale qu'il s'agit d'un emprunt et l'abduction signale qu'il s'agit d'une inférence dont le seul responsable est le locuteur.

En adoptant une ontologie qui distingue modalité et évidentialité, on peut dire que les emplois de *à cause de* sont conditionnés par le trait *évidentiel par inférence issue du locuteur* que prennent les propositions obtenues par raisonnement abductif et non par le trait évaluation épistémique lié à l'expression modale. Cette hypothèse est motivée par les faits de langue suivants:

- *à cause de* est compatible avec n'importe quel modal épistémique;
- *à cause de* est incompatible avec une proposition obtenue par abduction;
- *paraît-il* est incompatible avec une proposition obtenue par abduction;
- *paraît-il* est compatible avec n'importe quel modal épistémique.

En distinguant les deux notions, on comprend à la fois ce qui conditionne l'inappropriété de *à cause de* dans des configurations comme (2a) et ce qui conditionne celle de *paraît-il* dans le même type de configuration (cf 8c, 9c et 10c). En associant à toute indication modale épistémique une indication évidentielle signalant l'inférence prise en charge par le locuteur, on

5 Nuyts (2001): «Yet the notion of evidentiality can be defined such that it is clearly distinct from the category of epistemic modality. Evidentiality concerns the speaker's indication of the nature (type and quality) of the evidence invoked for (assuming the existence of) the state of affairs expressed in the utterance. This does not involve any explicit evaluation in terms of state of affairs being true or not.» (27)

6 Cf. (Dendale 1994, Dendale & de Mudler 1996).

ne peut ni rendre compte de la possibilité de former des énoncés comme (8a, 9a et 10a), ni comprendre ce qui bloque l'emploi de *à cause de* en (2a).

Plus généralement les indicateurs de cause en langue semblent se ranger dans deux catégories selon qu'ils acceptent ou non des propositions évidentielles par inférence. Parmi les prépositions, en plus de *à cause de*, il y a *du fait de*, *en raison de*, *en vertu de* qui ne peuvent être utilisés quand la proposition qu'ils modifient est évidentielle par inférence.

(2') ?? Du fait de / en raison de / en vertu de l'état de la voiture, l'accident a dû être grave

En plus de *étant donné*, *vu* peut se combiner avec une proposition évidentielle:

(2'') Vu l'état de la voiture, l'accident a dû être grave

Certaines conjonctions adverbiales ont également ces deux emplois (avec ou sans proposition évidentielle), alors que d'autres non:

(11a) La voiture est dans un état effroyable, donc / alors / par conséquent l'accident a dû être grave

(11b) ?? La voiture est dans un état effroyable, de ce fait / du coup / pour cette raison / aussi l'accident a dû être grave?

Si l'on revient aux observations de Nuyts, la différence d'interprétation du modal et par voie de conséquence de la relation causale n'est pas due à une contrainte lexicale qui bloque la possibilité d'indexer *probablement* sur une autre instance que le locuteur. Les combinaisons possibles avec *paraît-il* le montrent. Le fait de comprendre *probablement* comme indexé sur le locuteur est due au type d'inférence dont la proposition modale est issue. Reste à rendre compte de la différence d'interprétation possible entre ces deux exemples.

3. Les différents degrés d'intégration des expressions modales

On peut se demander si le contraste relevé par Nuyts n'est pas dû au fait que le prédicat modal est plus lié à la proposition qu'il introduit de par la complétive, que ne l'est l'adverbe modal, qui, comme tout adverbe de phrase, aurait la propriété d'être extérieur à ce contenu. Pour saisir le rapport que *probablement* entretient avec la proposition qui l'accueille, nous allons le comparer à d'autres adverbes de phrase en faisant des tests sur les configurations dans lesquelles ils peuvent apparaître. Les analyses seront basées sur le comportement de quatre adverbes: *probablement*, *heureusement*, *effectivement* et *vraiment*.

Probablement Pierre s'est marié avec Lucie

Heureusement Pierre s'est marié avec Lucie

Effectivement Pierre s'est marié avec Lucie

Vraiment Pierre s'est marié avec Lucie

7 Voir (Rossari 2000, chap. 4) pour une description des conditions d'emploi de ces conjonctions.

Je ne vais m'intéresser qu'aux configurations où ces adverbes fonctionnent ou semblent fonctionner comme ce qui est traditionnellement appelé adverbes de phrase, à savoir des adverbes qui portent sur l'ensemble de la proposition. *Vraiment* a deux emplois : à côté de son emploi de modificateur de phrase, il a également un emploi de modificateur de constituant (cf. *Paul est vraiment beau*). J'écarte de l'analyse les interprétations fondées sur ce type d'emploi.

3.1. Les tests

Les adverbes à portée propositionnelle constituent une classe particulièrement hétérogène. Les quatre adverbes choisis sont, dans la littérature, apparentés à quatre catégories différentes : les modaux (*probablement*), les adverbes d'attitude affective (*heureusement*), les adverbes d'énonciation (*vraiment*) et les adverbes connecteurs (*effectivement*). Les tests que nous envisageons ne nous disent rien sur l'appropriété de ces catégories. Ils font ressortir deux propriétés : l'une relative au degré d'autonomie sémantique avec les tests 1 et 4, et l'autre relative au degré d'intégration au contenu de la proposition avec les tests 2 et 3. C'est à l'aide de ces deux propriétés que l'on tâchera de voir ce qui particularise une modalité exprimée par un adverbe par rapport à une modalité exprimée par un prédicat adjectival.

Test 1 : les possibilités d'enchaînement dialogique

Ce test met en relief la possibilité que l'adverbe a de constituer une prédication en soi susceptible d'être validée ou réfutée.

- (1) — Probablement Pierre s'est marié avec Lucie
 — ?? C'est faux, tu ne le penses pas
 — ?? C'est faux, c'est certain les bans sont publiés

Aucune de ces deux répliques n'est adéquate. La première prête à *probablement* la faculté de dénoter un état de croyance, la seconde celle de dénoter un degré de certitude.

- (2) — Effectivement Pierre s'est marié avec Lucie
 — ?? C'est faux tu n'en as pas entendu parler

La réplique attribuée à *effectivement* la propriété de dénoter une source différente du locuteur dont est issue l'information relative au mariage de Pierre. Bien que cela corresponde à une des indications sémantiques que l'on récupère pour interpréter *effectivement*, la réplique est inadéquate.

- (3) — Heureusement Pierre s'est marié avec Lucie
 — ?? C'est faux tu ne t'en réjouis pas

L'observation est semblable pour ce dialogue : les indications sémantiques que l'on récupère pour interpréter *heureusement* ne peuvent être utilisées comme celles qui seraient relatives à une forme véritablement prédicative du type *il est heureux que*, d'où l'inappropriété de la réponse.

- (4) — Vraiment Pierre a gagné à la loterie
 — C'est faux tu n'en sais rien

Pour *vraiment*, la réplique lui attribuant la propriété de dénoter une croyance est naturelle. Cet adverbe, à la différence des autres, semble véhiculer une indication sémantique coïncidant avec celle qu'un prédicat de type *c'est vrai* véhiculerait. Les attitudes véhiculées par les autres adverbes ne sont pas utilisables comme de véritables prédicats.

Test 2: le constituant modifié

À la suite du test 1, on pourrait se dire que *vraiment* est utilisé avec un prédicat de croyance implicite, comme l'est *sincèrement* dans certains de ses emplois et donc fonctionne en fait comme un adverbe de manière. *Sincèrement* est en effet substituable à *vraiment* en (4). Mais *vraiment* n'accepte aucun test qui permette de considérer un adverbe comme un constituant du prédicat verbal.

- (5) Sincèrement Pierre est coupable
 (= Je crois sincèrement que Pierre est coupable)
 (5a) C'est sincèrement que je crois que Pierre est coupable
 (5b) Très sincèrement je crois que Pierre est coupable
 (5c) — Comment le crois-tu?
 — Sincèrement
- (6) Vraiment Pierre est coupable
 (= Je crois vraiment que Pierre est coupable)
 (6a) ?? C'est vraiment que je crois que Pierre est coupable
 (6b) ?? Très vraiment je crois que Pierre est coupable
 (6c) — Comment le crois-tu?
 — ?? Vraiment

Test 3: degré d'intégration au contenu propositionnel

Tous ces adverbes sont donc bien des adverbes de phrase. Pourtant ils n'ont pas les mêmes propriétés quant à leur relation avec le contenu de la proposition qui les accueille. Les deux premiers tests font ressortir que *vraiment* semble fonctionner comme une prédication seconde. Le test qui suit met à l'épreuve leur degré d'intégration au contenu de la proposition. Une fois de plus on constate des dissimilitudes.

Les travaux issus d'une approche pragmatique (Wilson 1975, Ruchota 1998) considèrent que les expressions relatives à l'énonciation non intégrées syntaxiquement au prédicat verbal sont extérieures au contenu vériconditionnel de la proposition. Le test utilisé est celui de l'enchâssement dans des conditionnelles : la possibilité d'interpréter un constituant comme étant dans la portée sémantique d'une structure conditionnelle est considérée comme un indice d'intégration au contenu et, selon ces travaux, ces expressions ne peuvent

être interprétées ainsi. En ce qui concerne nos adverbes, étant donné leurs propriétés d'adverbe de phrases d'attitude, ils devraient se comporter comme ces expressions. Ils devraient donc être interprétés comme n'affectant pas les conditions de vérité de la structure alors que ce ne serait pas le cas pour leurs pendants prédicatifs. C'est effectivement ce que Wilson observe à propos de *unfortunately* et *it is unfortunate that*. Les exemples de Wilson sont : *If the party, unfortunately, is over, then, we should find somewhere else to get a drink* vs. *If it is unfortunate that the party is over, then we should find somewhere else to get a drink*.

La différence d'interprétation entre la version prédicative et la version adverbiale est nette. Cependant ce test me paraît poser d'autres problèmes qui brouillent son efficacité. Pour le montrer nous allons partir de l'utilisation qu'en fait Nuyts pour distinguer *il est probable que*, de *probablement*. Voici ses exemples:

(7a) S'il est probable qu'ils n'ont plus de fuel, je leur enverrai un camion

(7b) ?? S'ils n'ont probablement plus de fuel, je leur enverrai un camion

(Nuyts 2001 : 77)

Nuyts utilise ce test pour mettre en relief le fait que, même intégré au prédicat verbal, *probablement* n'est pas l'équivalent de *il est probable que*, car ce dernier est utilisable dans ce type de structure alors que le premier ne l'est pas. Il déduit de l'inacceptabilité de (7b) que *probablement* est indexé sur le *hic et nunc* de l'énonciation, et que, pour cette raison, il ne peut être compris comme faisant partie du contenu d'une proposition à caractère présuppositionnel. Cependant, dans (7a), *il est probable que*, tout comme *it is unfortunate* dans l'exemple de Wilson, me semble soumis à une interprétation polyphonique, interprétation qui annule la différence avec *probablement* qui peut moins facilement, faute de base prédicative, faire l'objet d'une telle interprétation. La structure est donc interprétée comme: *s'il est probable / malheureux, selon toi, qu'ils n'ont...* alors que ce type d'interprétation est moins aisée avec un adverbe: *si probablement / malheureusement, selon toi, ils n'ont...*

La manipulation avec d'autres configurations hypothétiques fait apparaître que les modaux épistémiques, quelle que soit leur forme, sont conceptuellement incompatibles avec des propositions dont la vérité est présupposée dans un état alternatif à l'état réel. Dans le même paradigme, on ne peut former les suites suivantes:

(8a) ?? Supposons que Pierre gagne probablement à la loterie

(8b) ? Supposons qu'il soit probable que Pierre gagne à la loterie

Certes, la version avec *il est probable* est meilleure, mais elle resémantise l'adjectif en lui faisant perdre sa valeur modale au profit d'une valeur purement statistique du type:

(8c) Supposons qu'il existe un nombre n de possibilités que Pierre gagne à la loterie

Cette incompatibilité conceptuelle ne dit donc rien sur l'intégration de l'adverbe au contenu.⁸ Il en va de même pour les autres adverbes si on leur applique le test dans le sens de Nuyts.

- (9) Si Pierre épouse effectivement Lucie, il sera riche
- (10) Si Pierre épouse vraiment Lucie, il sera riche
- (11) ?? Si Pierre épouse heureusement Lucie, il sera riche

Effectivement et *vraiment* acceptent la configuration, *heureusement* la rejette très nettement. Toutefois, cette différence ne peut être associée à un degré moindre d'intégration pour *heureusement*, car c'est à nouveau une incompatibilité sémantique qui me semble être en jeu avec *heureusement*: l'adverbe qui signale un état émotif du locuteur ne peut être associé à des propositions dont la vérité est présupposée dans un état d'information alternatif à l'état réel. Dans le même paradigme, on ne peut former la suite suivante:

- (11a) ?? Il faudra prévoir une grande réception, au cas où heureusement / il est heureux que Pierre va épouser Lucie⁹:

Les divergences constatées quant à l'interprétation et à l'acceptabilité de ces adverbes dans les conditionnelles sont donc relatives à une interaction entre le type d'instruction nécessaire à leur interprétation et la compatibilité de ces instructions avec une structure qui présuppose la vérité de la proposition dans un état alternatif à l'état réel.

On peut, par contre, relever qu'un autre type de structure présuppositionnelle fait ressortir le comportement de *probablement*. Il s'agit des complétives factives, dans lesquelles seul cet adverbe peut être complètement intégré.

- (12) Alice sait que probablement Pierre épouse Lucie
- (13) ?? Alice sait que effectivement Pierre épouse Lucie
- (14) ?? Alice sait que vraiment Pierre épouse Lucie
- (15) ?? Alice sait que heureusement Pierre épouse Lucie

⁸ Dans le cadre de la SDRT, l'incompatibilité, qui, pour Asher (cf. Asher 2000), ne dit rien sur la contribution de l'adverbe au contenu de la proposition (il défend l'hypothèse selon laquelle tous les parenthésiques contribuent à la valeur de vérité de la proposition) pourrait être traitée comme le résultat d'une contrainte sur la relation de discours et le site d'attachement de l'adverbe parenthétique, mais, dans ce cadre, on ne pourrait associer à (8a) et (8b) les mêmes contraintes, et ainsi rendre compte de leur caractère également inadéquat.

⁹ Des différences d'acceptabilité sont perceptibles si on envisage un emploi de *heureusement* en tant qu'incise, emploi qui s'accompagne d'une intonation descendante et d'une pause bien marquée. Dans ce cas, l'adverbe équivaut sémantiquement à un commentaire du type — et c'est heureux — et serait analysé selon Asher, comme un parenthétique, dont l'acceptabilité dépend de la relation de discours et du site d'attachement (cf. Asher 2000). Chez Wilson, il aurait les mêmes propriétés que le *unfortunately* de l'exemple mentionné, propriétés qui indiquent sa non contribution aux conditions de vérité de la proposition. Le fait que cet emploi soit possible n'est pas pertinent pour notre propos, car il ne change rien au fait que c'est la sémantique même de la conditionnelle qui interfère avec celle de l'adverbe pour l'accès à une interprétation intégrée et non des propriétés énonciatives propres à ces adverbes qui bloquent l'accès à ce type d'interprétation.

Les résultats ne sont pas contradictoires avec ceux du test des conditionnelles. Ce qui bloque l'emploi de *probablement* dans la protase d'une conditionnelle est le fait que la proposition est présupposée vraie dans un état alternatif à l'état réel et le modal ne peut évaluer épistémiquement que des propositions relativement à l'état réel. Ici la proposition présupposée vraie concerne l'état réel et comprend l'évaluation épistémique apportée par *probablement*. Si on nie le verbe principal, on maintient la vérité de toute la complétive: ce que Alice ne sait pas, c'est que *probablement Pierre épouse Lucie*. Les autres adverbes ne peuvent être interprétés comme étant dans la portée de la complétive. Ils ne font pas partie de ce qui est présupposé vrai, d'où les difficultés interprétatives s'ils sont présentés comme étant complètement intégrés à la proposition enchâssée (sans pause et sans intonation particulière).

Un autre test donne les mêmes résultats: il s'agit de la combinaison d'adverbes.¹⁰ En principe, deux adverbes de même catégorie ne peuvent se combiner dans la même position.

- (16) ?? Effectivement vraiment Pierre épouse Lucie
- (17) ?? Effectivement heureusement Pierre épouse Lucie
- (18) ?? Vraiment effectivement Pierre épouse Lucie
- (19) ?? Heureusement vraiment Pierre épouse Lucie
- (20) Heureusement probablement Pierre épouse Lucie
- (21) Vraiment probablement Pierre épouse Lucie
- (22) Effectivement probablement Pierre épouse Lucie

Ces deux tests font ressortir le comportement de *probablement*, qui, tel un adjectif de prédicat, accepte l'enchâssement dans une complétive et la combinaison en position initiale avec un adjectif de phrase. Toutefois, pas plus que *vraiment*, il ne peut être considéré comme un cas particulier d'adjectif de prédicat. En tout cas trois propriétés le distinguent de ce type d'adverbes.

Il ne peut être focalisé dans une clivée:

- (23a) ?? C'est probablement que Pierre se marie prochainement

vs.

- (23b) C'est prochainement que Pierre se marie

Il ne conditionne pas la vérité du prédicat:

- (24a) — Pierre se marie probablement prochainement
- ?? C'est faux, c'est certain qu'il se marie, j'ai vu les bans

vs.

- (24b) — Pierre se marie prochainement
- C'est faux, ce n'est pas avant l'an prochain

¹⁰ Ce test ne vaut que si on conserve pour tous les adverbes les mêmes conditions d'emploi: pas de pause accentuée et pas d'intonation qui différencie les deux adverbes.

Il n'est pas utilisable dans une interrogation:

- (25a) — Pierre se marie probablement prochainement
— ?? Quand Pierre se marie-t-il probablement?

vs.

- (25b) — Pierre se marie prochainement
— Avec qui Pierre se marie-t-il prochainement?

Les propriétés que ces tests mettent en évidence sont des indices pour envisager différents degrés d'intégration au contenu propositionnel pour les adverbes de phrase. Les adverbes modaux, qui ont un comportement homogène, semblent plus intégrés au contenu propositionnel que les autres adverbes de phrase.

Test 4: les possibilités d'enchaînement monologique

Avec ce test, on verra si l'attitude exprimée par l'adverbe est suffisamment intégrée au contenu pour pouvoir être utilisée comme source pour un enchaînement monologique avec un connecteur.

Les attitudes exprimées par des prédicats verbaux peuvent être utilisées sémantiquement dans un enchaînement:

Julie a peur qu'il y ait des souris chez elle, car elle en a vu chez sa voisine

Le deuxième énoncé de ce discours, introduit par *car* utilise le prédicat d'attitude *avoir peur* et non uniquement la proposition qu'il introduit «l'existence potentielle de souris». Un prédicat comme *penser* peut même être employé comme base d'un enchaînement indépendamment du contenu de la proposition qu'il introduit. On a vu que certaines prépositions causales et certaines conjonctions ne supportent pas les propositions évidentielles. L'ajout de *je pense que* devant ces propositions rétablit la possibilité de l'enchaînement. La conjonction ou la préposition n'utilise alors que le prédicat de pensée sans la proposition qu'il introduit, qui, de par son caractère évidentiel, devrait bloquer l'enchaînement.

(26a) A cause de l'état de la voiture, je pense que l'accident a dû être très grave

(26b) La voiture est dans un état lamentable. De ce fait je pense que l'accident a dû être très grave

Toutefois pas tous les prédicats verbaux de jugements peuvent être utilisés comme base d'un enchaînement causal, indépendamment du sens de la proposition qu'ils introduisent. Co Vet, (Vet 1994) fait remarquer que ces prédicats n'occupent pas la même position sémantique et qu'ils se comportent souvent comme des verbes performatifs avec des emplois énonciatifs à la première personne au présent et des emplois obliques de type descriptif à une autre personne ou à l'imparfait. Ses analyses sont basées sur le contraste entre les possibilités d'emploi de deux de ces prédicats: *savoir* et *croire*. Le premier intègre une position sémantique qui relève de l'illocutoire, le second de l'épistémique. Les deux ont des emplois énonciatifs et descriptifs. Dans leurs emplois énonciatifs, ils sont externes au contenu propositionnel et échappent aux

conditions de vérité. Cela veut dire qu'en ce qui concerne *je crois que*, Co Vet ne ferait pas de différence avec les propriétés sémantiques d'un adverbe modal comme *probablement*. On constate en effet que *je crois que* tout comme *probablement* ne peut être utilisé dans des configurations comme (26a et 26b).

(27a) ?? A cause de l'état de la voiture, *je crois que* l'accident a dû être grave

(27b) ?? La voiture est dans un état lamentable. De ce fait *je crois que* l'accident a dû être grave

(28a) ?? A cause de l'état de la voiture, l'accident a *probablement* dû être grave

(28b) ?? La voiture est dans un état lamentable. De ce fait l'accident a *probablement* dû être grave

Il semble donc que *je pense que*, à la différence de *je crois que*, et d'autres comme *j'ai l'impression que*, *je trouve que* n'a pas d'emploi énonciatif dits également directs chez Co Vet, mais n'a que des emplois obliques.

Le prédicat construit avec l'adjectif modal a les mêmes propriétés que *je crois que* ou *probablement*. Il ne peut être utilisé pour un enchaînement monologique indépendamment du contenu de la proposition qu'il introduit. Il ne permet pas de rétablir l'enchaînement dans les configurations précédentes.

(29a) ?? A cause de l'état de la voiture, il est probable que l'accident ait été très grave

(29b) La voiture est dans un état lamentable. ?? De ce fait il est probable que l'accident ait été très grave

Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ne sont pas exploitables pour un enchaînement avec un connecteur, si la proposition qu'ils introduisent est compatible avec le connecteur qui signale l'enchaînement. Le contraste entre (30a, 30b) et (30c) illustre cette propriété.

(30a) Probablement il y a des souris chez Julie, car sa voisine en a

(30b) Il est probable qu'il y ait des souris chez Julie, car sa voisine en a

vs.

(30c) ?Il y a des souris chez Julie, car sa voisine en a

Le premier enchaînement est meilleur que le second, parce que la conjonction *car* utilise les indications sémantiques données par *probablement* et *il est probable que*. Elle ne s'ancre pas uniquement sur la proposition qu'ils accompagnent : *il y a des souris chez Julie*. Quand c'est le cas, son emploi est inapproprié (cf. 30c).

Les indications sémantiques données par *heureusement* et *effectivement* semblent plus difficilement exploitables par la conjonction.

(31a) ?? Heureusement Julie n'a pas vu la souris, car elle a terriblement peur des souris

(31b) # Julie n'a pas vu la souris, car elle a terriblement peur des souris

Le premier énoncé est difficile à interpréter et le second veut dire que la peur de Julie conditionne ses capacités visuelles, ce qui n'a plus rien à voir avec l'interprétation qui exploiterait la sémantique de *heureusement* en (31a).

(31c) Heureusement que Julie n'a pas vu la souris, car elle a terriblement peur des souris
La version avec un *que* complétif améliore nettement l'enchaînement

(31d) Il est heureux que Julie n'ait pas vu la souris, car elle a terriblement peur des souris
La même impression vaut pour la version avec le prédicat adjectival

(32a) ?? Il y a effectivement des souris chez Julie, car on me l'a dit

(32b) ?? Il y a des souris chez Julie, car on me l'a dit

Les indications sémantiques données par *effectivement* ne sont pas plus aisées à exploiter.

(33a) Il y a vraiment des souris chez Julie, car je les ai vues de mes propres yeux

(33b) ? Il y a des souris chez Julie, car je les ai vues de mes propres yeux

Les indications sémantiques de *vraiment* sont par contre utilisables pour motiver un enchaînement avec *car*.

On observe donc trois types de comportement pour les prédicats et les adverbes d'attitude :

- 1) Certains peuvent constituer la base d'un enchaînement indépendamment du contenu de la proposition. C'est le cas de *je pense que*.
- 2) Certains peuvent être sémantiquement exploités pour un enchaînement monologique avec un connecteur. C'est le cas de *je crois que*, *il est probable que*, *probablement* et *vraiment*.
- 3) Certains enfin ne sont sémantiquement pas exploitables pour ce type d'enchaînement. C'est le cas de *heureusement* et *effectivement*.

3.2. Les propriétés dérivées des tests

Vraiment

Le test 1 fait ressortir que *vraiment* dénote un jugement indépendant de la proposition qu'il accompagne. D'autres emplois mettent en évidence cette propriété. Il peut être utilisé seul pour réagir à une assertion en la remettant en cause.

Paul est coupable.

Vraiment ?

L'interprétation de cet énoncé équivaut à quelque chose comme *tu le crois vraiment ?*

Le test 2 montre que *vraiment* n'est pas un adverbe de prédicat verbal. Il s'agit bien d'un adverbe de phrase et le comportement observé avec le test 1 ne peut être associé au fait qu'il faut rétablir un prédicat de croyance implicite et qu'il qualifie ce dernier, tel un adverbe de manière.

Le test 3 montre que *vraiment* n'est pas intégré au contenu de la proposition qu'il accompagne. Ce comportement est cohérent avec les propriétés que révèle le test 1: s'il constitue une prédication seconde, il ne peut être intégré dans la proposition qu'il accompagne.

Le test 4 montre que les indications sémantiques de *vraiment* peuvent être utilisées par un connecteur pour un enchaînement monologique. Ce test est cohérent avec le test 1: si *vraiment* constitue une prédication seconde, il va de soi qu'elle peut être utilisée comme contenu pour un enchaînement.

Effectivement

Le test 1 montre que *effectivement* ne permet pas de construire une prédication seconde.

Le test 3 montre qu'il n'est pas intégré au contenu qu'il introduit.

Le test 4 montre qu'il ne peut être utilisé comme base pour un enchaînement monologique.

Ces tests font ressortir pour *effectivement*, le comportement prototypique des adverbes de phrase, à savoir des entités non intégrées au contenu (à caractère parenthétique au sens de Wilson ou Asher).

Heureusement

Les tests mettent en relief les mêmes propriétés que pour *effectivement*, à la différence qu'il existe pour cet adverbe deux versions prédictives (adverbe + que et adj. préd. + que). Ces deux versions peuvent servir de base pour un enchaînement monologique.

Probablement

Le test 1 montre que l'adverbe ne peut être utilisé pour construire une prédication autonome.

Le test 3 montre qu'il est plus intégré au contenu que les deux autres.

Le test 4 montre que, comme les versions prédictives, il peut être utilisé comme base pour un enchaînement monologique.

Les résultats des tests font ressortir pour cet adverbe exactement les mêmes propriétés que pour la version prédictive. Reprenons les exemples en comparant la version avec adjectif et avec adverbe.

- (34a) — Il est probable que Pierre se marie bientôt
— ?? C'est faux tu ne le penses pas
- (34b) — Probablement Pierre se mariera bientôt
— ?? C'est faux tu ne le penses pas
- (34c) Alice sait que probablement Pierre se mariera bientôt
- (34d) Alice sait qu'il est probable que Pierre se marie bientôt
- (34e) Il y a probablement des souris chez Julie, car j'en ai vu chez sa voisine
- (34f) Il est probable qu'il y ait des souris chez Julie, car j'en ai vu chez sa voisine

Aucun de ces tests ne permet de distinguer les propriétés de l'adverbe de celles du prédicat adjectival. Les propriétés d'intégration et d'autonomie sémantique semblent les mêmes pour les deux modes d'expression de la modalité épistémique. Il ressort de ces tests que *probablement* n'a pas toutes les propriétés prototypiques des adverbes de phrase: il est intégré à la proposition et il n'est pas indexé uniquement sur le *hic et nunc* de l'énonciation, à la différence de *heureusement* entre autres.

A la suite de ces tests, trois catégories d'adverbes de phrase se profilent.

— Ceux qui constituent des actes de prédication autonome. Cette propriété leur permet de faire l'objet d'enchaînements dialogiques et monologiques. Du fait de leur autonomie ils sont non intégrés au contenu de la proposition qui les accueille. L'adverbe testé est *vraiment*.

— Ceux qui sont de véritables parenthétiques. Ils sont non intégrés au contenu de la proposition qui les accueille. Ils ne font pas l'objet d'une prédication autonome. Ils ne peuvent faire l'objet d'enchaînements dialogiques ou monologiques. Ils n'ont pas d'autonomie sémantique. Les adverbes testés sont *heureusement* et *effectivement*.

— Enfin ceux qui sont de faux parenthétiques. Ils ne consistent pas en des adverbes de prédicat, mais ils font partie du contenu de la proposition qui les accueille, d'où le fait qu'ils peuvent être utilisés comme base pour des enchaînements monologiques. Ils ne consistent pas en une prédication autonome, d'où le fait qu'ils ne peuvent faire l'objet d'un enchaînement dialogique. L'adverbe testé est *probablement*.

4. Retour au point de départ: la différence d'interprétation des deux expressions modales épistémiques

Bien que partis de la différence d'interprétation que nous constatons comme Nuyts entre la version adverbe (*probablement*) et la version prédicat adjectival (*il est probable que*) de la modalité épistémique, nous n'avons trouvé aucune piste permettant de la fonder sémantiquement.

Nous avons en effet observé que:

— *probablement* n'est pas plus que *il est probable* que indexé sur le *hic et nunc* de l'énonciation.

— *Il est probable que* à l'instar de *probablement* ne peut faire l'objet d'une prédication autonome. D'où le fait qu'ils ne peuvent modifier un enchaînement causal construit sur une proposition évidentielle en un enchaînement construit sur leur propre sémantique.

— *Probablement* est intégré au contenu de la proposition qui l'accueille.

La différence observée tient donc à d'autres phénomènes. Je proposerai en guise de conclusion une possibilité d'analyse, fondée sur l'ambiguïté de la portée syntaxique de *parce que*.

Deux portées sont envisageables avec le prédicat modal: une portée sur le modal et une portée sur la proposition, alors qu'une seule portée est envisageable avec l'adverbe: la portée sur la proposition. On a donc soit:

p parce qu'il est probable que q

soit:

p parce que q (il est probable)

Avec *probablement* on a juste:

p parce que q (probablement).

Voici les exemples qui font ressortir cette ambiguïté de portée.

(1a) C'est parce qu'il est probable qu'il y ait un risque, qu'il faut, avant que cela soit certain, prendre des mesures de sécurité

- (1b) ?? C'est parce qu'il y a probablement un risque, qu'il faut, avant que cela soit certain, prendre des mesures de sécurité

La glose *avant que cela soit certain* n'a de sens que si le *parce que* porte sur le prédicat modal. Comme la syntaxe ne permet pas de le faire porter sur l'adverbe, la glose n'a pas de fondement dans la seconde version. On constate la même ambiguïté avec d'autres conjonctions.

- (1c) Puisque / Comme il est probable qu'il y ait un risque, il faut intervenir avant que ça soit certain
- (1d) ?? Puisque / Comme il y a probablement un risque, il faut intervenir avant que ça soit certain

Le fait que *parce que* puisse introduire comme subordonnée le prédicat modal rend accessible l'interprétation où le sujet de la principale est la source de l'indication épistémique et par voie de conséquence de la relation causale.

Cette possibilité syntaxique ne dit rien sur le statut sémantique des deux modes d'expressions de la modalité épistémique.

5. Références bibliographiques

ASHER, N.

- 2000 « Truth conditional discourse semantics for parentheticals ». *Journal of Semantics* 17, 31-50.

DENDALE, P.

- 1994 « Devoir épistémique, marqueur modal ou évidentiel? » *Langue Française* 102, 24-40.

DENDALE, P. & W. DE MUDLER

- 1996 « Déduction ou abduction: le cas de *devoir* inférentiel ». In: Z. Guentchéva (éd.) *L'énonciation médiatisée*. Louvain, Paris: Peeters. 305-318.

KORZEN, H. & H. NØLKE

- 2001 « Le conditionnel: niveaux de modalisation ». *Recherches linguistiques* 25, 125-146.

KRONNING, H.

- 1996 *Modalité, cognition et polysémie: sémantique du verbe modal devoir*. Uppsala, *Studia Romanica Upsaliensia* 54.

KRONNING, H.

- à paraître « Modalité et évidentialité ». *Actes du colloque international sur la modalité à Odense* 2000.

NUYTS, J.

- 2001 *Epistemic Modality, Language, and Conceptualization. A Cognitive-Pragmatic Perspective*. Amsterdam, Philadelphia: John Benjamins.

PLUNGAN V. A.

- 2001 « The place of evidentiality within the universal grammar space », *Journal of Pragmatics* 33, 3, 349-357.

ROSSARI, C.

2000 *Connecteurs et relations de discours: des liens entre cognition et signification*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy.

ROUCHOTA, V.

1998 « Procedural meaning and parenthetical discourse markers ». In: A. H. Jucker & Y. Ziv (eds) *Discourse markers : descriptions and theory*, Amsterdam, Philadelphia: John Benjamins, 97-126.

VET, C.

1994 « Savoir et croire ». *Langue Française* 102, 56-68.

WILSON, D.

1975 *Presuppositions and Non Truth Conditional Semantics*, New York: Academic Press.